



**Mémoire sur les projets éoliens
de l'Anse à Valleau
et
Baie des Sables**

déposé auprès du
Bureau des audiences publiques sur l'environnement

et soutenu à Baie des Sables le Mardi 14 Juin 2005

par:

**Groupe éolien,
Université du Québec à Rimouski**

Auteur: Jean-Louis Chaumel (Doct.)

Le groupe éolien de l'UQAR

Constitué il y a plus de 7 ans, c'est lui qui a réalisé le premier Atlas des Vents du Québec. Aujourd'hui il s'agit du plus important groupe universitaire spécialisé en éolien au Canada, et le seul qui dispense des formations universitaires en éolien dans le monde francophone. Avec ses 15 professeurs et chercheurs, cette équipe couvre tous les domaines de l'éolien, de l'aérodynamisme à l'électronique de puissance, de la mécanique des tours d'éoliennes aux prévisions de livraison au réseau d'Hydro-Québec, de l'électronique de contrôle à la surveillance d'éoliennes par satellite. Il s'agit d'une équipe principalement reliée au département de génie de l'Université, donc constituée de jeunes ingénieurs et chercheurs.

Le groupe éolien a organisé de nombreux colloques et se trouve responsable du seul congrès éolien international qui aura lieu au Québec cette année, aux Iles de la Madeleine, en Octobre. Il a déposé des mémoires et effectué des interventions auprès de nombreux organismes et ministères fédéraux et provinciaux. Enfin, il collabore avec le milieu régional sous de multiples formes. Il est notamment impliqué dans le projet de centre de R&D sur les éoliennes en milieu nordique qui sera établi à Murdochville en partenariat avec le Techno-Centre Éolien et d'autres universités.

Les études d'impact environnemental des parcs éoliens de Anse à Valteau et Baie des Sables et l'approche de l'UQAR face aux audiences publiques de ces deux projets

L'analyse que nous avons pu effectuer des études déposées par les promoteurs ne nous conduit pas à identifier des conditions inadéquates d'implantation ni d'effets sur l'environnement qui soient majeurs, hormis la question très spécifique des pales en phase de démantèlement, ce que nous préciserons plus loin. Dans l'ensemble donc nous sommes favorables à l'implantation de ces projets et soutenons les modes d'implantation tels que prévus par les promoteurs.

On peut néanmoins souligner qu'il est bien tard pour se prononcer sur la pertinence de ces projets éoliens alors qu'une très grande partie de leur configuration d'implantation est établie, que les contrats sont signés notamment avec Hydro-Québec et donc que les promoteurs eux mêmes se trouvent forcés de procéder rapidement dans un cadre d'installation physique et de coût qui est étroitement balisé.

Nous avons donc préféré concentrer nos ressources d'analyse sur l'un des types d'impacts de ces projets, ceux qui concernent les aspects socio-économiques, parce qu'ils se trouvent beaucoup moins couverts par les autres expertises et sont, à notre avis et selon notre expérience sur le terrain, particulièrement préoccupants. Dans ce contexte de ressources limitées, l'UQAR dépose un mémoire conjoint pour les deux projets car la problématique abordée est assez similaire pour ces deux projets.

Impacts socio-économiques: perspective générale

Il y a eu d'importants efforts consentis par la région Gaspésie pour obtenir par différents moyens, essentiellement politiques, des retombées industrielles c'est à dire des créations d'emplois issues des projets éoliens. Cette stratégie a porté fruit. L'implantation d'usines de fabrication de composants et d'assemblage partiel d'éoliennes est un premier élément de succès: Une usine de fabrication en série de pales s'installe à Gaspé, une autre pour les tours à Matane et une troisième, plus modeste, effectuera un certain niveau d'assemblage de nacelles à Matane. Au delà de ces infrastructures spectaculaires, on observe une dynamisation croissante des PME régionales, qui se greffent peu à peu à la filière éolienne. Le cas du groupe Ohméga (tours de mesure de vents, Gaspé) et celui de Fabrication Delta (tours, St. Siméon) illustrent bien cette implication. Mais cette dernière voie est bien lente, handicapée par la protection systématique et le quasi monopole qu'exercent les 2 grands fabricants, Vestas et General Electric, sur leur technologie. En d'autres termes, les seules industries qui se développent au Québec concernent des composants, à technologie relativement basse, et des usines employant une main d'œuvre assez peu qualifiée (usinage et chaudronniers pour les usines de tours, manœuvres pour la fibre de verre de l'usine de pales). Le cœur de la technologie éolienne se situe dans les nacelles, ce qui précisément ne sera pas réalisé au Québec. C'est là que réside la R&D, les inventions, la haute technologie, les emplois de scientifiques et d'ingénieurs, les énormes budgets de développement et la véritable création d'emplois.

Les incitatifs ou obligations imposées par Québec et Hydro-Québec pour des emplois régionaux ne peuvent exiger, par décret, ce que l'industrie privée n'acceptera jamais. En Gaspésie, on devra donc se contenter, pour encore plusieurs années, du rôle de fabricant de composants peu "secrets", lourds et de basse technologie. D'ailleurs il est significatif de constater que c'est la région de Montréal et de Québec qui crée actuellement le plus d'emplois dans le secteur éolien, et ces emplois sont justement de haut niveau: consultants en ingénierie, fabricants de pièces de technologie de pointe, consultants en potentiel éolien, etc ...

Les impacts économiques et en termes d'emplois existent donc et sont mesurables. C'est un fait acquis. La question maintenant concerne davantage les communautés de Baie des Sables et de l'Anse à Valteau. Elle est importante, car si d'un point de vue régional il ne fait pas de doute que le déploiement de l'énergie éolienne a des retombées positives et salutaires, en ce qui concerne plus particulièrement les communautés qui accueillent ces infrastructures sur leurs terres, la réponse est beaucoup moins évidente.

La situation des propriétaires de terrains et celle des responsables municipaux et des autres citoyens.

La façon dont les projets éoliens est structurée au Québec favorise exclusivement les méga parcs. Aucun pays dans le monde ne procède aussi unilatéralement avec une telle stratégie où aucun projet éolien n'a moins de 50 MW, ce qui représente pour chaque parc, un investissement de plus de 100 millions de dollars, montant qu'aucune entreprise Québécoise n'est capable d'investir seule ! On comprend bien pourquoi au Québec, cette voie a été privilégiée: le bas coût de l'électricité, les vastes territoires, la simplification des procédures pour Hydro-Québec, les économies d'échelle et la rentabilité pour les promoteurs: tout concourt à choisir d'implanter de très grands projets éoliens.

Mais dès lors, face à cette machine venue de l'extérieur, le citoyen local, la petite municipalité, ni même la MRC, n'ont de pouvoir. Sans être nécessairement machiavéliques et exerçant naturellement leur métier de promoteur privé, les promoteurs vont au plus vite en accélérant l'obtention de signatures par des propriétaires privés qui se trouvent, dans les faits, face à un genre de dilemme ou de "chantage" qu'il est bien difficile d'éviter. Rappelons qu'encore aujourd'hui aucun regroupement de ces propriétaires, ni organisme de défense de leurs droits n'existe. Ils se trouvent donc seuls face à ces experts. Répêtons bien ici que ces derniers ne doivent pas nécessairement être accusés de quelconques malversations, c'est plutôt un système global de déploiement de l'éolien au Québec, cautionné et encouragé par les gouvernements, résidant exclusivement dans les mains du privé, et piloté par des grandes entreprises souvent étrangères, qui conduit à ce type de résultat pour le propriétaire.

La question de la rémunération des agriculteurs et propriétaires de lots ne sera pas discutée ici. Non pas que nous la considérons juste et raisonnable, mais c'est à eux, dans un mécanisme de négociation, de défendre leurs intérêts divers et obtenir un tarif adéquat. La CGIRE et, dans une moindre mesure l'UPA, sont en mesure d'informer et d'aider les agriculteurs et propriétaires à obtenir des compensations suffisantes.

Toutefois, il doit être clairement établi que les tarifs de location pratiqués au Québec pour nos agriculteurs sont parmi les plus bas au monde, du moins dans les pays occidentaux. Là encore il y a de multiples raisons à cet état de fait. Mais pris cumulativement ou individuellement, les versements des promoteurs des projets éoliens au Québec pour ces propriétaires demeurent globalement un plancher et donc une retombée socio-économique qui demeure très faible pour la région où le parc éolien est implanté.

Les villes et municipalités ne sont pas beaucoup mieux nanties. C'est tout récemment que l'UMQ et la FCM ont commencé à aborder la problématique du développement éolien pour les municipalités. Mais la fiscalité québécoise et les lois municipales ont laissé ces organismes seuls et démunis face aux stratégies, arguments et prétentions des promoteurs. En pratique, la plupart des maires, dans tous les projets éoliens au Québec, n'ont eu jusqu'ici d'autre choix que d'acquiescer aux propositions faites par les promoteurs. Sans information ni expertise les élus se trouvent mis devant le fait accompli: plusieurs de leurs citoyens ont déjà signé les baux de location pour éoliennes. Impossible de revenir en arrière. Et la concurrence entre villages, quand ce n'est pas certaines menaces au développement socio-économique local, rendent un maire ou un conseil municipal bien impuissants eux aussi. Ce qui signifie surtout que les autres citoyens, ceux qui ne tireront pas de revenus directs des éoliennes mais qui devront en supporter les conséquences pendant 25 ans, ne se trouvent

pas défendus ni soutenus efficacement par leurs élus, qui se trouvent dépassés par les événements.

Les impacts négatifs des projets et leurs coûts

L'inéquité des impacts entre citoyens et le rôle de la municipalité

Le principal impact environnemental de tout projet éolien concerne l'altération visuelle des paysages. De loin, ce peut être au contraire perçu comme élégant. De proche par contre, lorsque vous êtes notamment voisin d'un propriétaire qui accueille plusieurs éoliennes sur ses terres et que vous voyez ces machines constamment, il peut arriver que ce soit moins agréable. Beaucoup de personnes des grands centres qui achètent d'ailleurs des propriétés pour la tranquillité et la beauté des paysages, sont en général hostiles aux projets éoliens près de chez eux. Ce fût le cas notamment à l'île du Prince Edouard récemment.

L'impact environnemental chez un propriétaire terrien qui accueille des éoliennes est dédommagé par le promoteur. On peut discuter de la nuisance mais il y a compensation. Par contre pour le ou les voisins qui subissent l'impact visuel sans aucune compensation monétaire, seule contrepartie disponible dans ces petites municipalités, alors il peut y avoir injustice et impact négatif significatif.

Cette question de l'impact visuel pour les autres citoyens localisés à proximité des parcs éoliens peut tout à fait trouver des solutions acceptables. Nous sommes même optimistes à cet égard. Récemment, justement à l'île du Prince Edouard, le gouvernement provincial suggérait à des citoyens concernés par un projet éolien de prendre des parts comme actionnaires, et donc de partager des bénéfices, via un fond de retraite dont ils sont membres. On cherche donc, au Canada, des solutions à ce problème potentiel, d'ailleurs pour obtenir un consentement plus facile des populations.

Mais dans le cas qui nous concerne ici, celui de très petites municipalités rurales, seule la municipalité peut jouer le rôle de prise en compte des intérêts de l'ensemble des citoyens et éventuellement, de répartiteur de la richesse. Or, considérant que les versements annuels effectués aux municipalités sont très faibles et frisent un montant symbolique, notre conclusion est à l'effet que jusqu'ici au Québec, des municipalités comme Baie des Sables ou l'Anse à Valteau n'ont pu négocier de retombées leur permettant de répartir des revenus ou avantages sur l'ensemble des citoyens concernés par ces parcs considérables, ce qui ne serait pourtant qu'une élémentaire justice. Notons ici que l'argument parfois invoqué de retombées touristiques lucratives pour les communautés concernées au delà de la période de construction, a été très largement exagéré et qu'il est non seulement très modeste mais ne concerne que quelques commerçants locaux.

Les coûts des impacts négatifs

Au delà du caractère presque irréalisable d'une juste répartition d'une compensation monétaire ou en services pour impact visuel majeur pour la plupart des citoyens concernés

par un projet éolien, se profilent des coûts directs que les municipalités n'ont aucun moyen d'évaluer très clairement. Ainsi, en résumé, non seulement les droits et taxes versés par les promoteurs de projets éoliens aux municipalités sont très faibles et ne permettent pas une répartition équitable des retombées sur la communauté, mais en outre cette dernière pourrait se voir confronter à des coûts excédant les revenus donc à une charge financière à long terme.

C'est principalement la question des routes et autres infrastructures municipales éprouvées pendant la période de construction qui risque d'amener des surprises aux responsables municipaux dont, rappelons le, plusieurs routes, rues ou chemins ne se trouvent plus couverts par le Ministère des Transports du Québec.

La tendance technologique des éoliennes est à l'augmentation continue de leur taille et de leur poids. Celles qui seront utilisées dans ces projets, de type 1,8 MW, nécessitent une grue de capacité 800T pour leur érection. Cet énorme engin a besoin de routes et chemins particulièrement solides pour opérer. Les nacelles, la pièce la plus lourde, sont transportées sur site en une seule fois et pèsent plus de 50 tonnes. Avec les éoliennes de la catégorie 3 MW qui vont succéder aux 1,8 MW, on atteindra la masse de 80 Tonnes. Il est tout à fait plausible que des chemins municipaux s'affaissent ou soient gravement détériorés suite au passage répété de ces engins de transport.

Là encore, de tels dommages ne sont pas du tout catastrophiques s'ils sont pris en compte, évalués, négociés et dédommagés à leur juste part. Or il ne semble pas que les municipalités aient eu le temps, les ressources ou les compétences pour prendre en compte ces risques et se prémunir contre des frais qui seraient, par la suite, imposés finalement à toute la communauté, rendant le projet éolien non pas un atout ni un avantage, mais un fardeau financier.

La question du démantèlement ou même du remplacement de pales, est un autre exemple de risques de surcoûts mal prévus. Bien que les fabricants de pales et d'éoliennes assurent que ces composant doivent durer 20 ans au moins, en pratique certaines éoliennes subissent un changement de jeu de pales durant leur vie active. Il peut aussi arriver des accidents qui ne touchent qu'une ou deux éoliennes pendant 10 ans (sur les 50 à 70 installées) mais qui exigent un changement de pale. Or ce qui s'est passé jusqu'ici en Gaspésie c'est le refus des propriétaires ou promoteurs de parcs éoliens d'assumer les coûts de mise au rebut de ces pales endommagées ou périmées. C'est en effet une opération très coûteuse que de réexpédier ces immenses pales ailleurs. On refuse de les admettre dans les centres d'enfouissement des ordures. Alors où donc les envoyer ? On les propose en cadeaux à quelques municipalités voisines. Jusqu'ici on a pu les utiliser comme annonce publicitaire ou du village. Mais ce système pour se débarrasser du problème et surtout du coût n'est pas une solution. Si une municipalité refuse à l'avenir ce genre de "cadeau" et que le promoteur préfère abandonner des pales dans un chemin détourné, la municipalité devra-t-elle le poursuivre. Quels coûts supplémentaires pour la collectivité va-t-on devoir engager ?

Conclusions: pour une implication plus équitable et responsable des promoteurs de parcs éoliens vis-à-vis des communautés concernées.

Les risques que les citoyens, surtout ceux qui ne reçoivent aucune rémunération de ces projets, soient face non seulement à des impacts sans dédommagement équitable (aspect visuel) mais même confrontés à des coûts à long terme, sont réels. Les municipalités québécoises sont actuellement démunies pour faire face à cette problématique. Le BAPE devrait exiger que les parties en cause, c'est à dire les élus, les municipalités, MRC d'une part, et les promoteurs et propriétaires de parcs d'autre part, négocient des ententes et contrats justes et raisonnables. Il s'agit évidemment de bonifier significativement les droits taxes et royautés versées aux municipalités. A cet égard le gouvernement du Québec est partiellement responsable et doit d'urgence faciliter l'adoption d'une fiscalité municipale adaptée. Mais il s'agit aussi que des promoteurs privés de parcs éoliens prennent en charge tous les surcoûts éventuels à court, moyen et long terme, créés par l'implantation et l'exploitation des dits projets éoliens.

Les résultats de recherche, données et opinions énoncés dans ce document sont le fait des auteurs du présent document et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Université du Québec à Rimouski comme institution.

